



Vœu présenté par Maud GATEL et les élus du groupe « Un Nouveau souffle pour le 14^e arrondissement – Paris au centre »

relatif à la transparence, l'accès aux données ("open data") et la structuration du suivi des subventions dans le XIV^e arrondissement

Considérant le volume et les montants particulièrement significatifs des subventions accordées lors de chaque conseil d'arrondissement, comme l'illustre par exemple la séance du 7 juillet 2026 où un montant total d'environ 600 000€ a été soumis au vote ;

Considérant que ces subventions sont aujourd'hui particulièrement difficiles à isoler et à suivre à l'échelle stricte de notre arrondissement, car elles s'appliquent le plus souvent dans le cadre de délibérations globales du Conseil de Paris ;

Considérant qu'à l'heure actuelle, l'extraction, le suivi et la consolidation de ces données reposent sur un travail d'analyse intégralement manuel et chronophage source d'erreurs et/ou d'omissions ;

Considérant qu'il est indispensable, pour que les élus puissent exercer un contrôle démocratique effectif et éclairé, de disposer d'une information propre, structurée et facilement exploitable en complément des données financières, juridiques et documentaires qui doivent être systématiquement transmises ;

Considérant que la modernisation des méthodes de travail et une véritable démarche d'ouverture des données permettraient aux conseils municipaux comme aux citoyens d'avoir une lecture beaucoup plus claire de l'action publique, et de mettre ces financements en perspective avec la stratégie globale de la Ville et les priorités des habitants ;

Les élus du groupe « Nouveau souffle pour le 14^e arrondissement – Paris au centre » émettent le vœu que la Mairie du XIV^e arrondissement :

- **Fournisse systématiquement**, pour chaque conseil d'arrondissement à l'ordre du jour duquel figurent des subventions, un tableau récapitulatif structuré (sous format tableur exploitable) ;
- **Intègre obligatoirement** dans ce tableau de bord les informations clés suivantes :
 - Le montant de la subvention soumise au vote du conseil, ainsi que le montant cumulé alloué à la structure depuis le début de l'année ;
 - Le nom de l'association bénéficiaire ;
 - La direction de la Ville de Paris porteuse de la subvention (DAC, DAE, DDCT, DSOL, etc.) ;
 - La typologie du financement (projet, investissement, fonctionnement, convention pluriannuelle d'objectifs) ;
- **S'engage à rendre ces données publiques et accessibles**, afin d'offrir aux élus et aux citoyens du 14^e arrondissement une vision consolidée et transparente de la politique de soutien au tissu associatif.